



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E61203

VALABLE JUSQU'AU 04/08/2025

ÉDITÉ LE 14/05/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/08/2004

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VALENCIENNES

Siret : 478 218 498 00010

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 159390283 U 002

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 159390283 U 002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024
Entreprise en redressement judiciaire

Raison sociale : DAVID MAGNANI

Sigle : MAGNANI DAVID -SARL-

RUE LOUIS PETIT
ZA LES PIERRES BLANCHES
59220 DENAIN

Téléphone : 03 27 30 25 54

Fax : 03 27 30 37 01

Portable : 06 33 94 85 42

Site Internet : www.sarlmagnani.fr

E-mail : secretariat.davidmagnani@gmail.com

Responsabilité légale :

MAGNANI LYDIE CO-GÉRANTE / MAGNANI DAVID CO-GÉRANT

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	06/04/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	06/04/2022
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	30/04/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	06/04/2022
o Chaudière bois	30/04/2025
o Poêle ou insert bois	30/04/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	06/04/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENTEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.